

Aussi nous vous laissons à penser si on s'en donne à cœur joie de lacérer les affiches de la Commune.

On a encore pris dans la journée plusieurs insurgés qui avaient le brassard tricolore.

Au château de la Muette, où se trouvait le quartier général de Dombrowski, on a saisi tous les papiers de ce Polonais. Quelques officiers s'amusaient à les parcourir.

Ce matin, à dix heures, le secrétaire et le chef d'état-major de Dombrowski ont été arrêtés.

A l'heure où nous passons, le tambour bat dans les rues de Passy. Cet appel a pour objet d'inviter les détenteurs d'armes non-régulièrement inscrits sur les contrôles de la garde nationale à reporter leurs fusils à l'avenue du Ranelagh, où un bureau est établi à cet effet.

Par la rue Desferrière, que nous descendons, nous arrivons au pont d'Iéna, où nous rencontrons le maréchal Mac-Mahon, suivi de son état-major.

Nous voici à la Manutention, occupée par les chasseurs. Nous continuons notre route, et nous nous arrêtons au palais de l'Industrie; derrière le bâtiment, des régiments de cavalerie attendent.

Nous entendons des Tuileries et de la place de la Concorde une vive fusillade. Des feux de pelotons se succèdent. Les batteries des insurgés envoient des obus, qui passent en sifflant au-dessus de notre tête, et qui vont tomber au Trocadéro. Un projectile éclate même à quelques pas de nous, devant le concert des Champs-Élysées.

Des marins blessés sont ramassés sur des brancards. Plusieurs sont atteints assez grièvement. Du palais de l'Industrie nous remontons au Trocadéro, qui, depuis hier, est devenu l'objectif de l'artillerie ennemie.

Dans une petite maison de la rue Vineuse, l'état-major a établi un observatoire qui lui permet de suivre les mouvements des troupes.

Les terrasses qui forment le front des Tuileries sont terriblement fortifiées. Derrière un rempart de balles de laine et de chiffons, s'arbitrent des ouvriers et des mortiers de campagne lançant continuellement des projectiles: quelques-uns vont s'abattre dans la Seine.

Pendant ce temps, une colonne, entré par la porte de Vanves, traverse le Champ-de-Mars et s'arrête aux Invalides.

Par mesure de prudence, la circulation est interdite au public dans toutes les rues avoisinant le Trocadéro. Les insurgés avaient envoyé, le matin, des obus sur des convois de vivres qui passaient sur cette hauteur.

A cinq heures, en rentrant, nous rencontrons devant la gare de Passy un régiment de cuirassiers conduisant à Versailles cinquante prisonniers faits ce matin dans les environs de l'École-Militaire. Ce convoi est très mété: on y voit des hommes vêtus en lignards, des femmes déguisées, des pompiers, mon Dieu! que de pompiers!

Nous nous approchons du cortège, et nous apprenons l'arrestation du sieur Billioray, bien connu des gens qui logent sur les cours et redouté de ceux qui n'aiment pas la violence.

On nous affirme qu'il a été passé par les armes.

Deux mille prisonniers sont encore au château de Bouainvilliers.

Beaucoup de ces messieurs et de ces dames appartiennent à cette admirable population de Montmartre.

Voici quelques détails complémentaires sur l'arrestation de Rochefort:

Rochefort, dont la physionomie était un peu changée parce qu'il a coupé ses cheveux et rasé sa moustache et sa barbe, est entré dans la prison de Versailles, rue du Plessis, à côté du Palais de Justice, d'un air très calme, mais ce calme paraissait affecté.

Mourrot, au contraire, a affiché une attitude très arrogante et s'est conduit comme un vrai commançeu.

Ces messieurs ont été reçus par M. Cousol, directeur de la prison; on a procédé immédiatement à leur écrou. Reçu de leurs personnes a été donné au chef de l'escorte, et ils ont été immédiatement, après les formalités d'usage, conduits en cellule.

Ils sont mis au secret le plus absolu. L'affaire sera, parait-il, menée très rapidement et les prisonniers n'attendront pas longtemps leur interrogatoire.

L'arrestation de Rochefort est due, en grande partie, à M. Ernest Picard, qui est le

promoteur de la surveillance extraordinaire qui se fait en ce moment dans toute la France.

Les postes des gardiens de la paix de service à l'hôtel de la préfecture de Versailles ont été doublés en raison de l'arrivée de Henri Rochefort.

Tout le long de la rue du Plessis et de l'avenue de Paris, il y avait, tous les vingt pas, des pelotons de gardiens de la paix qui circulaient, commandés de service pour surveiller l'arrivée de l'ancien-membre du gouvernement du 4 septembre.

Rochefort a été visité par son ancien ami et collègue du gouvernement, M. Jules Ferry.

Après son interrogatoire, il sera transporté à Belle-Isle.

A deux heures, Henri Rochefort et son escorte montaient le petit escalier qui conduit au greffe de la préfecture.

Il fut amené devant le greffier de la prison et quelques personnes qui devaient être des magistrats.

Après les questions d'usage, on procéda à l'enlèvement des chaînes qui avaient été mises à ses poignets. On eût même quelque peine à enlever celle de la main droite.

C'est alors que, sur la demande du commissaire, il déposa les valeurs et objets dont il était nanti. Ils consistaient en bijoux de femme: montres, bagues, bracelets, plus une somme de 4,470 fr. en or, plus une boîte de cigares de haut prix. Il compta lui-même la somme.

On a remarqué, pendant ce temps que sa main était agitée d'un tremblement nerveux. Il s'est assis ensuite, et une émotion visible le gagnait.

C'est alors qu'on a procédé à l'interrogatoire de M. Mourrot, qui eut lieu dans les mêmes formes.

On les conduisit ensuite à leurs cellules respectives.

Mourrot fut incarcéré le premier et tendit la main à Rochefort, qui la pressa silencieusement.

Puis il entra dans la cellule qui lui était destinée.

Cette cellule était habitée avant lui par un prisonnier de guerre français, qui a inscrit, en lettres gothiques, son nom au pied du lit de fer.

Au-dessus de la table, incrustée dans le mur, un autre prisonnier a dessiné des figures astronomiques. Au-dessus encore se trouve une gravure représentant le Christ et la Madeleine à ses pieds.

Un petit pot de grès et une chaise de bois complètent l'ameublement de cette cellule.

Henri Rochefort s'est assis; la porte s'est refermée sur lui.

Chronique locale & départementale

Dans sa dernière séance, le conseil de recensement de la garde nationale a été appelé à se prononcer sur la demande d'exemption de service faite par M. Pierre Flipo, demande basée sur la perte de temps que ce service lui occasionnait.

Un membre du conseil ayant fait remarquer que si M. Pierre Flipo, appelé aux fonctions de conseiller municipal, a le temps de s'occuper de la chose publique, à plus forte raison, M. Pierre Flipo, simple particulier, peut remplir son service de garde nationale, lequel coûte beaucoup moins de temps; en conséquence, le conseil a maintenu M. Pierre Flipo sur les cadres de la garde nationale.

Pour être juste envers M. Flipo, nous devons ajouter qu'après son élection, il a repris son service, mais il avait oublié de retirer sa demande. On ne pense pas toujours à tout.

Les mobilisés vont rentrer dans la garde nationale sédentaire.

La bourse linière de Lille, hier, a été extrêmement agitée. On s'étonnait qu'en prévision des modifications profondes que les nouveaux impôts vont apporter dans les conditions industrielles du pays, le comité linière n'ait pas cru convenable de convoquer les intéressés et de les consulter sur l'opportunité de la mesure proposée par le gouvernement. On se montrait généralement très peu satisfait de ce que des délégués du comité se soient crus autorisés à aller por-

ter à Versailles leur appréciation personnelle sur les impôts projetés, alors que cette appréciation était en désaccord avec celle de bon nombre de leurs collègues.

On a vu, hier, la Bourse de Lille, un Allemand, expulsé, lequel est rentré en vertu du traité de paix. On a remarqué avec peine que quelques négociants de notre ville et des environs lui parlaient avec une aménité parfaite, et sans doute traitaient avec lui de nouvelles affaires.

Que nous soyons forcés de subir les Allemands dans nos rues, dans nos promenades, il faut bien s'y soumettre; mais, si on ne traite avec eux aucune affaire, il faudra bien qu'ils cherchent ailleurs des moyens d'existence, et nous nous débarrasserons ainsi de gens dont M. de Bismarck a trop reconnu l'utilité chez nous pour ne pas avoir pensé à nous imposer leur rentrée en France.

La navigation est reprise sur la côte de la mer Baltique et de la mer du Nord. Plusieurs navires, parfaitement grésés, venant de ces parages, sont en ce moment amarrés dans le canal de la Deule. Ils amènent ici des blés de la Russie et de la graine de lin de Riga. (Propagateur.)

Chaque jour, dit le *Courrier douanier*, on dirige des prisonniers fédérés sur nos diverses forteresses. D'ici peu, les casemates de Douai seront habitées.

A l'approche des chaleurs intenses, nous croyons bon de rappeler à qui de droit les mesures à prendre pour empêcher la divagation des chiens.

MONT-DE-PIÉTÉ DE ROUBAIX.

Le Mont-de-Piété de Roubaix, institué par décret impérial en date du 11 juin 1870, va fonctionner le premier juin prochain.

Il n'est peut-être pas hors de propos d'entrer dans quelques détails sur l'utilité de ce mont-de-piété en général.

Leur utilité est consacrée par une expérience de plus de deux siècles et par leur extension dans le monde entier.

Leur but est de soulager la misère en général et de venir en aide à cette classe nécessaire, mais honnête, respectable, qui cache sa pauvreté et qui sait se priver pour ne pas avoir à demander ni accepter l'aumône.

Les monts-de-piété sont les banques du pauvre; ce sont ses magasins généraux, auxquels il peut recourir dans des cas extrêmes.

Les cas extrêmes ne sont pas rares dans la classe ouvrière: c'est le manque de travail, la maladie, la mort ou tout autre accident imprévu.

Le Mont-de-Piété vient en aide à ces nécessités; et moyennant une minime rétribution, il avance les 2/3 de l'estimation pour les effets, les marchandises etc., les 4/5 pour les bijoux et la vaisselle d'or et d'argent (sur leur valeur au poids).

Le minimum des avances est de 2 francs; le maximum est de 3,000 francs.

Les dépôts sont faits pour douze mois au plus, mais le déposant, toujours propriétaire de son gage, est libre de le dégager, quand il le veut, ou de le renouveler, même après le terme expiré, tant que la vente n'en a pas été faite.

La vente a lieu le treizième mois; si le produit excède le montant du prêt, la différence sera remise à l'emprunteur, déduction faite des frais.

Si cette différence ou ce boni s'élève à plus de 1 fr., le Mont-de-Piété en donne avis au déposant par lettre affranchie, et celui-ci a un délai de trois ans pour faire sa réclamation, à dater du jour de l'engagement ou du dernier renouvellement.

On voit de suite par ce qui précède, que tout est à l'avantage du déposant et que les monts-de-piété ont per lu tout à fait leur caractère fiscal pour revêtir un caractère de pure bienfaisance; c'est le prêt sur gage substitué à l'avance et sans bénéfice pour le prêteur.

Si un mont-de-piété est une bonne chose en général, il est particulièrement utile à Roubaix dont l'industrie, le commerce ainsi que la population tendent manifestement à se développer et à s'accroître encore.

C'est la seule ville en France de 70,000 âmes qui n'en était pas dotée; il est surtout utile, nous dirons même nécessaire, pour nos classes nécessiteuses qui, jusqu'ici, n'ont qu'un remède pire le plus souvent que le mal.

En effet, nos déposants sont obligés de porter leurs gages à Lille, ou d'avoir recours à la succursale établie à Roubaix; outre que ce mode est très-couteux, il a l'inconvénient de gêner souvent ceux qui voudraient, à un moment donné, pouvoir opérer le dégage-ment de leur dépôt; cet inconvénient n'existera pas chez nous; les dégage-ments auront lieu tous les jours à bureaux ouverts.

Du reste, si la clarté, la netteté et l'esprit d'unité sont désirables en toutes choses, c'est surtout en matière de bienfaisance.

C'est pourquoi la ville, après avoir reconnu la supériorité d'un établissement spécial sur une succursale, quelle qu'elle puisse être, a voulu soustraire ses administrés au tribut qu'ils paient au Mont-de-Piété de Lille et rendre moins onéreuses les conditions du prêt, tout en sauvegardant ses intérêts propres.

D'après l'article 45 des instructions ministérielles du 30 juin 1865: des emprunts permanents peuvent être ouverts dans les Monts-de-Piété, afin de leur procurer les ressources nécessaires pour alimenter leurs opérations de prêts sur nantissements; la caisse du Mont-de-Piété est donc ouverte à dater de ce jour pour recevoir les fonds libres des établissements de bienfaisance et les dépôts des particuliers.

Elle recevra les versements au fur et à mesure de ses besoins, contre des récépissés à souche et signés par le directeur-caissier et deux administrateurs.

Les dépôts des particuliers ne pourront être inférieurs à 500 francs, à moins d'une délibération du Conseil d'administration.

La durée des dépôts sera d'un an au moins; après ce délai le Mont-de-Piété a la faculté de rembourser les emprunts et les déposants de les retirer en se prévenant trois mois à l'avance.

Les intérêts sont fixés à 5 % pour les dépôts particuliers et à 4 % pour les cautionnements, les deniers pupillaires et les prêts de la caisse d'épargne. Ils sont payables par semestre, mention en est faite au dos du récépissé.

Les intérêts ne courent que cinq jours après la date du versement, et ils sont arrêtés cinq jours avant le remboursement.

Les récépissés de dépôt sont nominatifs; ils ne sont pas transmissibles par endossement, mais le titulaire pourra toujours mettre en son lieu et place telle personne qu'il désignera au directeur.

Le Conseil municipal de Roubaix, dans sa séance du 8 juillet 1869, a voté, à l'unanimité, la garantie des avances qui seraient faites à l'Administration du Mont-de-Piété, et le décret impérial du 11 juin 1870, article 18, autorise la ville à garantir les engagements contractés par le Mont-de-Piété; nous avons donc la conviction que ces emprunts se réaliseront facilement. Le crédit dont la ville jouit à juste titre, joint à la garantie que présentent par elles-mêmes les opérations d'un Mont-de-Piété, ne nous laisse aucun doute à cet égard.

(Communiqué par la direction du Mont-de-Piété.)

Dernières nouvelles

Dépêches télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix.

St-Denis, 25 mai, (10 h. 30 soir.)

Les configurations paraissent se ralentir. Le vent a heureusement changé de direction à 5 heures, et a été suivi d'un calme.

Le ciel est encore très-illuminé des débris enflammés.

On dit que Mazas est en cendres. On craint pour la vie de l'archevêque. On dit aussi que les insurgés tenteront de se sauver dans la direction de Roubaix et d'Aubervilliers.

La canonnade de Montmartre sur Belleville et les buttes Chaumont continue.

Versailles, 26 mai, 11 h. matin.

L'insurrection a été domptée, cette nuit, dans le quartier Mouffetard; nos

troupes ont fait 6,000 prisonniers. Les insurgés sont actuellement accumulés vers Belleville et les buttes Chaumont, d'où ils continuent à lancer des bombes à pétrole sur tout Paris, occasionnant de nouveaux incendies.

Les monuments détruits sont: les Tuileries, le Ministère de finances; la Préfecture de police; la Cour des comptes; le Palais de la Légion d'Honneur; la caserne du quai d'Orsay; l'Hôtel-de-Ville; le Mont-de-Piété.

Parmi les monuments sauvés, on cite: les ministères de la Marine; de l'Intérieur; des affaires étrangères; de l'Agriculture; le Panthéon; la Sainte-Chapelle; l'école des Beaux-Arts; la Banque de France; de Crédit Foncier. Les églises ont été généralement épargnées.

Parmi les chefs de l'insurrection fusillés, on cite: Jules Vallès, Amouroux, Brunet, Rigault, Parisi, Dombrowski, Lefrançais, Bousquet.

On ne confirme pas encore l'arrestation de Pyat, Delescluze, Renviet et Cluseret.

On ignore encore le sort de l'archevêque et des autres otages. Le bruit court qu'ils seraient sauvés.

On assure que Mac-Mahon a adressé aux insurgés une dernière sommation, disant: Tout individu pris les armes à la main sera désormais fusillé.

Versailles, 26 mai, 12 h.

Nouvelles de Paris. — Les insurgés occupent encore Bercy, la place de la Bastille, Charonne, Belleville, Menilmontant, la Villette; nos troupes ont capturé hier, Mazas, les gares de Lyon et d'Orléans. Les insurgés avaient transféré les otages de Mazas à la Roquette. Nos troupes ont attaqué la Bastille ce matin. Les insurgés ont fait sauter le fort d'Ivry, hier, soir après l'évacuation.

Le Soir du vendredi 26, contient les détails suivants:

Voici, autant qu'il nous est permis de l'affirmer, dans le désordre avec lequel les nouvelles nous sont transmises, la liste des monuments qui sont brûlés, ou qui brûlent en ce moment: les Tuileries, la bibliothèque du Louvre, l'Hôtel-de-Ville, le Ministère des finances, ainsi que les grands hôtels placés entre la rue de Castiglione et la rue d'Alger, toute la partie gauche (numéros impairs de la rue Royale, entre la rue Saint-Honoré et la Madeleine, les numéros 24 et 26 de la même rue, la Préfecture de police, le Palais-Royal depuis la place jusqu'à la cour qui prend la galerie d'Orléans, le palais du Luxembourg, la Sainte-Chapelle, le Conseil d'Etat et la Cour des comptes, la chancellerie de la Légion d'Honneur, la caserne du quai d'Orsay, dont les flammes menacent la Caisse des dépôts et consignations, et enfin, plusieurs hôtels du faubourg Saint-Germain.

Dans tous les monuments incendiés, il y avait des dépôts de pétrole et des mèches. Presque partout le feu a été mis par des femmes dont le plus grand nombre arrivent à Versailles.

Commerce

Havre, 25 mai 1871. (Dépêche de MM. Kablé et C^o)

Marché tendu; vente, 3,000 b.; Omra chargeant, 74/7450; Low, 97. Acheteurs, sans vendeurs. Good-or. 92/9250; Good-or. 89; recettes des cinq jours, 26,000.

Liverpool, 25 mai. (Dépêche de MM. Kablé et C^o)

Vente, pleinement, 15,000 b.; prix haussant.

Avis

Drapes pour vareuses et uniformes de gardes nationaux, chez MM. L. n Duthoit et C^o, 62, Rue du Chemin de fer.

Un décret du 28 décembre 1870 autorise l'insertion dans le JOURNAL DE ROUBAIX des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES ET DES ACTES DE SOCIÉTÉ du département du Nord.

ANNONCES

Etude de M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays ROUBAIX au hameau des Trois-Ponts 26 ares 58 centiares de terre en Labour occupés par Elysé Crochon

Tenant de levant et midi à Mme veuve Fremaux et à M. Pierre Watteau, de couchant à la dite veuve Fremaux, et de Nord à Mme Fremaux, sentier entre deux.

A vendre pour en jouir de suite

L'an 1871 le jeudi 1er juin, à trois heures de relevé, M. DUTHOIT, procédera en son étude à la vente publique, au plus offrant, de la propriété sus-désignée.

Etude de M. DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pellart, 71

VENTE DE HUIT CRÉANCES

S'élevant ensemble à 60,093 fr. 85 cent. Dépendant de la faillite WATTEL-PRUS et fils, de Roubaix.

Le mardi 13 juin 1871, à trois heures précises de relevé, il sera procédé à la vente desdites créances, en l'étude et par le ministère de M. DUCHANGE, notaire à Roubaix. S'adresser pour les renseignements:

1^o Audit M. DUCHANGE, notaire. 2^o Et à M. RUFFELET, rue Nationale, 53, à Tourcoing, syndic de la faillite. 877

Etude de M. DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pellart, 69.

A Louer UNE MAISON

à usage de fabricant située à Roubaix, rue Pauvrée, 31 S'adresser à M. DUCHANGE, notaire à Roubaix, 908

Etude de M. DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pauvrée, 69

A Louer UNE MAISON

avec jardin à usage de fabricant, située à Roubaix rue de la Fosse-aux-Chênes, 48. S'adresser à M. DUCHANGE, notaire à Roubaix. 909

Etude de M. Aimé VAHÉ, notaire à Roubaix, successeur de M. COTTIGNY.

VILLE DE ROUBAIX MAISONS à Étages

Deux belles Maisons à Étages dont une à usage d'estaminet, sous l'enseigne du Franc-Picard, et le terrain en dépendant

A VENDRE, pour en jouir de suite L'an 1871, le jeudi 15 juin, à deux heures précises de relevé M. VAHÉ, notaire à Roubaix, procédera publiquement en son étude, sise à Roubaix, rue Neuve, 44, à la vente en une seule adjudication qui sera définitive desdits biens dont la désignation suit:

DÉSIGNATION Ville de Roubaix, article premier, à l'angle des rues de Mouveaux et de l'Ouest. — Une grande maison à étage, nouvellement construite, à usage de café et estaminet, sous l'enseigne du Franc-Picard, composée au rez-de-chaussée, de grande salle d'es-

taminet, entièrement excavé, corridor, salle à manger, cuisine et cour; à l'étage, d'une grande salle et de deux chambres; et à la mansarde, de quatre chambres et grenier.

Le tout occupé par Madame veuve Mahieu-Becquet, et tenant de deux côtés à M. Henri Mahieu, et des autres côtés aux dites rues de Mouveaux et de l'Ouest.

L'acquéreur de ce lot sera tenu de reprendre pour le prix de 4,000 fr., le mobilier d'estaminet qui sera détaillé en un état joint au procès-verbal d'adjudication.

Article deuxième, rue de l'Ouest. — Une maison à deux étages, avec cour et vaste atelier; située à Roubaix, rue de l'Ouest, 8, composée au rez-de-chaussée, de corridor d'entrée, deux salons, cuisine, cour dans laquelle se trouve l'atelier faisant également front à la rue de l'Ouest; à l'étage de deux chambres; au second étage, également de deux chambres; avec grenier au dessus.

Tenant d'un côté à Madame veuve Mahieu-Becquet, d'autre à M. Jean-Louis Delcroix, dans le fond à Messieurs Funck et Spies et pardevant à la dite rue de l'Ouest.

Ce bien, est occupé suivant bail pouvant être résilié le 1er juin 1873 par le sieur Louis Castelain marchand de déchets.

S'adresser pour tous renseignements audit M. VAHÉ, chargé de la vente. 912

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix

Roubaix, rue Philippe-le-Bon

A Vendre en totalité ou par lots Une belle propriété

nouvellement construite, composée de 12 maisons. 847

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix

A vendre Un joli KIOSQUE

en bois, pour jardin

A louer UNE MAISON

avec grand-porte, rue Pauvrée 32. 894

Etude de M. DUCROQ, notaire à Marq

Lundi 5 juin, à 3 heures, en l'étude, adjudication de

MARCO-EN-BAROEUL 1^o Sur la place la maison où est décédé Etienne, sonneur. 2^o Le long du canal. — 1 maison à étage avec hangars, et 42 ares de fonds et terrain, précédemment oc-

cupés par Bourgeois, marchand de porcs.

Et 3^o à haute lève — le cabaret où est décédé la veuve Baisieux, et 23 ares de fonds et potager, jouissance immédiate. 901

A vendre

2 Calandres suspendues, 4 roues. S'adresser chez M. Cantet faubourg Saint-Maurice, à Lille. 868

A Vendre

à Tournai avec de grandes facilités de paiement ou à louer à long terme.

1^o Une teinturerie en toutes couleurs de laines, fil et coton, et une teinturerie en bleu de cuve, pouvant teindre 5 à 6000 kilog. par semaine, avec la moitié de la clientèle assurée. 2^o Un tissage de nouveautés pour robes composé de 120 métiers de différentes largeurs avec apprêt et impression. S'adresser rue des Moulins, Tournai. 786

Maisons à Louer

A louer, 1^o UNE MAISON avec remise et une écurie pour douze chevaux. 2^o UNE MAISON BOURGEOISE. Ces maisons sont situées, rue de l'Ouest à proximité du Chemin de Fer. S'adresser chez M^{me} veuve Mahieu-Becquet, Estaminet du Franc-Picard. 911